

2025-18

SEANCE DU 15 AVRIL 2025

DEPARTEMENT DU TARN
ET GARONNEArrondissement de
Montauban

COMMUNE DE BESSENS



L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 15 avril, dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil de la Mairie de Bessens, sous la présidence de Monsieur Adrien RAPHET, Maire.

Etaient présents, Mmes et MM. : Adrien RAPHET, Armand MAGNIER, Laetitia LAFORGUE, Jérôme FABRIS, Brigitte MOT, Alain ROUBY, Séverine MONTANARO-WIECZORECK, Nadège OGER, Vanessa DE CORTE, Bastien PLANA, Audrey GRANIOU, .

Etaient absents ou excusés, Mmes et MM. : Magalie LALA, Guillaume CAUMON, Sylvain PENCHE qui a donné procuration à Laetitia LAFORGUE, Amédée HUGANET, Serge MICHEL, Emmanuelle TOURNAY, Jamel FAITOUT, Marjorie CIRODDE qui a donné procuration à Nadège OGER, .

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du CGCT à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Mme Brigitte MOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Convocation : 11/04/2025**Délibération n°2025-18 : Approbation du compte administratif 2024 du budget communal**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Exposé

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des collectivités territoriales, le compte administratif doit être soumis au vote du conseil municipal.

Ce compte administratif fait apparaître, d'une part, les crédits votés pour l'exercice 2024 dans le budget primitif et les décisions modificatives, d'autre part, les montants exécutés, les montants restant à réaliser, les rattachements des charges et des produits et le résultat de clôture.

Le compte administratif, présenté en annexe, reprend toutes les opérations budgétaires réalisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

De façon synthétique il s'établit comme suit :

Total des dépenses 2024 de fonctionnement :	1 268 953.52 €
Total des recettes 2024 de fonctionnement :	1 606 353.10 €
Résultat de l'exercice 2024 (Fonctionnement) :	337 399.58 €
Résultats antérieurs reportés :	763 559.42 €
Résultat cumulé à affecter (Fonctionnement) :	1 100 959.00 €
Total des dépenses 2024 d'investissement :	951 530.98 €
Total des recettes 2024 d'investissement :	279 752.22 €
Solde d'exécution d'investissement (hors reports) :	- 671 778.76 €
Solde des reports d'investissement antérieurs :	248 312.58 €
Restes à réaliser – besoin de financement :	- 552 913.62 €
Restes à réaliser – excédent de financement :	441 134.05 €
Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) :	- 535 245.75 €

Les excédents et résultat de l'exercice y compris les restes à réaliser s'établissent de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement :	1 100 959.00 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 535 245.75 €
Résultat de clôture l'exercice 2024 :	565 713.25 €

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil.

Le compte administratif est mis aux voix par monsieur Alain Rouby, adjoint au Maire.

Après, en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité absolue de 12 voix « pour » :

APPROUVE le compte administratif 2024, tel qu'annexé et présenté ci-dessus.

Fait à Bessens, le 15/04/2025

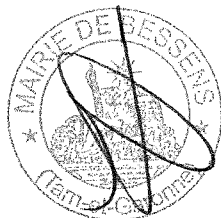
Le Maire,

Adrien RAPHET



La Secrétaire de Séance,

Brigitte MOT



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées le :

18 AVR. 2025

et la délibération ayant été reçue en Préfecture le :

18 AVR. 2025